



Fonds de résilience

Guide sur le financement

Table des matières

Quels renseignements trouverai-je dans le présent document?	1
Qu'entend-on par financement?	1
Autres termes techniques.....	1
Qui peut faire une demande auprès du Fonds de résilience?	2
Critères d'admissibilité	2
Quel type de projet communautaire puis-je réaliser?	3
Critères du projet.....	4
Quel montant de financement pourrais-je recevoir?	5
Comment puis-je utiliser les fonds?	6
Règles liées aux coûts du projet	6
Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir un financement?	9
Quelles sont mes responsabilités?	10
Liste des responsabilités	10
Où puis-je obtenir de l'aide?	11
Notes et idées	11

Quels renseignements trouverai-je dans le présent document?

Ce guide vous explique comment présenter une demande de financement auprès du Fonds de résilience. Il décrit également les restrictions à l'utilisation des sommes accordées lors de la réalisation de votre projet communautaire.

Qu'entend-on par financement?

Plusieurs organisations et organismes gouvernementaux proposent des programmes auprès desquels il est possible de présenter une demande afin d'obtenir des ressources pour soutenir leur communauté. Ils sont souvent appelés **programmes de subvention** ou **programmes de financement**.

Dans le cadre du Fonds de résilience, nous utilisons le mot **financement** pour désigner l'argent que vous pouvez obtenir pour votre projet communautaire. La Croix-Rouge canadienne vous aidera à mieux comprendre les notions de base pour présenter une demande et gérer le financement accordé.

Autres termes techniques

La plupart des programmes de financement disposent d'un document technique, comme celui-ci, qui explique leurs règles et leurs exigences. Vous trouverez ci-dessous certains des termes utilisés par la Croix-Rouge canadienne, ainsi que des explications détaillées plus loin dans le guide.

Critères d'admissibilité

Il s'agit des règles concernant les prestataires du Fonds de résilience et des critères à respecter pour présenter une demande.

Critères du projet

Il s'agit de la liste de critères que la Croix-Rouge canadienne utilisera pour évaluer toutes les demandes reçues. Pour être approuvé et obtenir du financement, votre projet doit répondre à tous les critères de la Croix-Rouge canadienne et s'y conformer tout au long de sa mise en œuvre.

Coûts du projet

Il s'agit de ce que vous devez acheter ou payer pour assurer la réussite du projet.

Coûts admissibles

Les biens et services qui peuvent être financés par le Fonds de résilience. Les coûts admissibles sont assujettis à certaines limites.

Coûts inadmissibles

Les biens et services qui **ne peuvent pas être financés** par le Fonds de résilience.

Qui peut faire une demande auprès du Fonds de résilience?

Vous pouvez soumettre votre candidature seul(e) ou en tant que membre d'une équipe de jeunes (comme des amis, des camarades de classe, des coéquipières, etc.).

Dans le cas des projets de groupe, les membres de l'équipe doivent choisir une personne qui soumettra la demande et recevra le financement. Celle-ci aura la responsabilité de signer l'entente de financement et de s'assurer que le groupe respecte toutes les règles énoncées dans le présent guide.

Le Fonds de résilience n'accorde pas de financement à des organisations, quelle que soit leur nature. Autrement dit, les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif, les clubs, les groupes communautaires, les écoles et les entreprises à but lucratif ne peuvent pas présenter de demande.

Critères d'admissibilité

Pour présenter une demande au Fonds de résilience, vous devez :

- ✓ avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne réfugiée au Canada;
- ✓ avoir entre 16 et 30 ans à la date de dépôt de la demande.

Si vous avez 18 ans ou moins, un parent ou une personne responsable devra signer la demande. Si le projet est approuvé, cette personne devra aussi participer à une rencontre en ligne avec notre équipe.

Le Fonds accordera la priorité aux demandes de jeunes qui s'identifient comme faisant partie d'un ou de plusieurs de ces groupes :

- Jeunes autochtones
- Jeunes des communautés noires et racisées
- Jeunes avec un handicap
- Jeunes de la communauté 2SLGBTQI+
- Jeunes nouvellement arrivé(e)s au Canada
- Jeunes francophones hors Québec
- Jeunes anglophones au Québec
- Jeunes vivant dans des zones rurales ou isolées
- Jeunes provenant de ménages à faibles revenus

Il est important de reconnaître qu'en raison de la discrimination, de l'oppression et des autres injustices qui existent dans notre société et nos systèmes, tout le monde n'a pas un accès équitable aux mêmes ressources et occasions.

Il n'est pas nécessaire de faire partie de l'un de ces groupes pour présenter une demande auprès du Fonds de résilience. Vous pouvez également choisir de ne pas divulguer le ou les groupes auxquels vous faites partie.

Le Fonds de résilience aide les jeunes de tous les horizons à devenir des leaders afin de soutenir et de renforcer leurs communautés.

Quel type de projet communautaire puis-je réaliser?

Le Fonds de résilience existe pour vous aider à réaliser un projet qui viendra soutenir et renforcer votre communauté.

Votre projet peut prendre la forme d'un événement ponctuel ou se dérouler sur quelques jours, semaines ou mois. Vous pourriez, par exemple, organiser une journée collective de nettoyage, ou planter un jardin communautaire sur plusieurs semaines.

Vous êtes essentiellement libre de réaliser le projet de votre choix, mais vous devez être en mesure de le terminer dans un délai de **trois mois**.

La Croix-Rouge canadienne est une organisation humanitaire dont les activités sont souvent liées aux thèmes ci-dessous. Nous pouvons vous aider à en connaître davantage sur ces sujets au moyen du Fonds de résilience et de votre projet communautaire.



Bien-être et sécurité

Exemples : activités pour favoriser la santé mentale, activités sportives, ateliers sur l'alimentation saine et les soins personnels.



Réconciliation

Exemples : partage des systèmes de savoir, des arts, de la cuisine, des sports et des langues autochtones.



Protection de l'environnement, notamment en utilisant les systèmes de savoirs autochtones

Exemples : création de jardins, organisation d'activités de nettoyage, partage des savoirs traditionnel, exploration de la faune.



Changements climatiques

Exemples : activités de réduction des déchets, plantation d'arbres, campagnes de sensibilisation sur les enjeux écologiques.



Réduction des risques liés aux catastrophes

Exemples : préparation de trousse d'urgence, animation de séances sur la sécurité.



Renforcement de la résilience

Exemples : renforcement de la communauté par la création de groupes de soutien, l'organisation d'activités sportives inclusives et de repas communautaires.



Tout autre sujet important pour vous et votre communauté!

Critères du projet

La Croix-Rouge canadienne s'appuiera sur cette liste de critères pour évaluer toutes les demandes.

Pour qu'un projet obtienne du financement, il doit répondre à **tous** les critères ci-dessous :

- ✓ **Être réellement mené par des jeunes**, ce qui signifie que le projet est élaboré et mené par **vous**, une jeune personne qui répond aux critères d'admissibilité.
- ✓ **S'articuler autour d'activités**, ce qui signifie que vous réaliserez des activités, et non seulement des achats.
- ✓ **Être sécuritaire et approprié**, ce qui signifie que le projet n'est pas susceptible de causer un préjudice à vous ou à d'autres personnes.
- ✓ **Être inclusif et bénéfique pour votre communauté**, ce qui signifie que vous ne pouvez pas entreprendre l'une des **activités inadmissibles** suivantes :
 - × Utiliser le projet pour tirer des avantages financiers pour vous ou votre famille.
 - × Collecter des fonds ou des dons.
 - × Réaliser un profit ou générer des revenus.
 - × Soutenir une entreprise ou une initiative à but lucratif.
 - × Promouvoir un parti politique.
 - × Faire des travaux de recherche officiels ou scolaires.
 - × Remettre une partie de votre financement à d'autres personnes ou organisations (à moins que cet argent soit versé sous forme d'honoraires).
 - × Faire payer les personnes qui assistent ou participent au projet.
 - × Donner de l'argent ou des cadeaux pour encourager la participation.
 - × Apporter des modifications ou des améliorations à une propriété privée qui n'est pas accessible à la communauté.
 - × Réaliser des activités à l'extérieur du Canada.

Si votre demande ne répond pas à tous ces critères, la Croix-Rouge canadienne peut décider de ne pas le financer ou vous demander de modifier certaines de vos activités.

Quel montant de financement pourrais-je recevoir?

Votre projet communautaire pourrait recevoir un financement allant de **500 \$ à 5 000 \$**.

Utilisez la feuille de calcul du budget pour évaluer les coûts du projet et calculer le montant total nécessaire à sa réalisation.

Si vous obtenez plus de 2 000 \$, la Croix-Rouge canadienne vous jumellera à une mentore ou un mentor qui vous aidera à gérer le budget et le financement.

Comment puis-je utiliser les fonds?

Vous devez utiliser les fonds uniquement pour payer les **coûts liés au projet**, soit ce que vous devez acheter ou payer pour assurer sa réussite.

Règles liées aux coûts du projet

Voici un aperçu des façons d'utiliser le financement. Si vous ne savez pas si une dépense est autorisée, communiquez avec nous!

	Explication	Admissible (oui)	Limites	Inadmissible (non)
Fournitures	<p>Vous pouvez acheter le matériel dont vous avez besoin pour réaliser les activités.</p> <p>Il s'agit de choses qui ne peuvent être utilisées que quelques fois ou des choses qui peuvent être entièrement consommées.</p>	<p>Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Matériel d'arts plastiques✓ Fournitures pour une cérémonie✓ Nourriture et boissons✓ Papier, papillons adhésifs✓ Marqueurs, peinture✓ Masques et désinfectant pour les mains✓ Fournitures de premiers soins✓ Semences et terre		<ul style="list-style-type: none">✗ Articles dangereux ou illégaux✗ Alcool, cannabis

	Explication	Admissible (oui)	Limites	Inadmissible (non)
Articles à donner	Vous pouvez acheter de petits objets qui pourront être utilisés pendant le projet et que vous offrirez aux membres de votre équipe, aux bénévoles ou à d'autres personnes.	Voici des exemples : <ul style="list-style-type: none"> ✓ T-shirts ✓ Sacs fourre-tout, ✓ Cordons porte-noms, épinglettes, badges d'identification ✓ Bouteilles d'eau réutilisables ✓ Trousses de premiers soins ✓ Billets d'autobus 	Le montant maximum que vous pouvez dépenser pour un tel article est 25 \$.	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Articles dangereux ou illégaux ✗ Articles qui ne sont pas liés à votre projet. ✗ Articles qui sont distribués uniquement pour inciter les gens à se présenter.
Équipement et technologie	Vous pouvez acheter de l'équipement ou le matériel technologique nécessaires à la réalisation du projet. Comme ces objets ont une grande valeur, vous devrez conserver les reçus.	Voici des exemples : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils de jardinage ✓ Équipement pour réaliser des activités sur le terrain ✓ Boîtes de rangement ✓ Ordinateurs portables ✓ Tablettes ✓ Matériel ou instruments de musique ✓ Équipement sportif 	Le montant maximum que vous pouvez dépenser pour un équipement ou un article technologique est de 750 \$. À la fin du projet, vous devez faire don de ces articles à un endroit où les membres de la communauté pourront les utiliser (école, bibliothèque, maison des jeunes, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Technologie ou équipement que vous conserverez. ✗ Technologie ou équipement que vous n'utiliserez pas pendant le projet.

	Explication	Admissible (oui)	Limites	Inadmissible (non)
Frais	<p>Les frais sont facturés en échange de services ou de locations. L'entreprise ou la personne vous remettra une facture à payer et vous recevrez un reçu comme preuve de paiement. Conservez ces factures et ces reçus.</p>	<p>Voici des exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais de services d'animation ✓ Frais de taxi ou de covoiturage ✓ Coûts d'impression ✓ Frais de publicité dans les médias sociaux ✓ Cachets d'artistes ✓ Permis municipaux ✓ Location de tentes et de tables ✓ Location d'un espace ou d'un local ✓ Location d'équipement musical ✓ Service de traiteur 		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Frais facturés par un ou une membre de votre famille ✗ Frais facturés par une entreprise appartenant à un ou une membre de votre famille
Honoraires	<p>Les honoraires sont de montants d'argent que vous remettez en guise de remerciement et de gage de respect à une personne qui a mis ses connaissances ou ses compétences au service de votre projet. Les honoraires ne sont pas des frais.</p>	<p>Vous pouvez par exemple remettre des honoraires aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aîné(e)s ✓ Gardien(ne)s du savoir ✓ Autres personnes ayant des connaissances particulières qui ne facturent pas de frais 	<p>Le montant maximum que vous pouvez remettre à une personne à titre d'honoraires est 500 \$.</p>	

Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir un financement?

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour soumettre une demande auprès du Fonds de résilience et recevoir le financement :



1. Assistez à la séance d'information (appel vidéo).



2. Envoyez votre demande sur le site <https://redcross.smapply.ca>.



3. Participez à une rencontre avec nous pour confirmer les renseignements relatifs à votre projet (appel vidéo).



4. Signez votre entente de financement et recevez les fonds (courriel et virement électronique).



5. Réalisez votre projet communautaire!



6. Téléchargez votre rapport de projet sur le site <https://redcross.smapply.ca>.



7. Participez à une dernière rencontre avec nous pour conclure et célébrer (appel vidéo)!

Si vous avez des besoins particuliers sur le plan de l'accessibilité ou si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez nous en aviser afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour faciliter votre participation.

N'oubliez pas que le Fonds de résilience offre beaucoup plus que du financement. Vous aurez aussi de nombreuses occasions d'obtenir de l'aide, d'apprendre et de collaborer avec la Croix-Rouge canadienne et d'autres jeunes.

Quelles sont mes responsabilités?

Si la Croix-Rouge canadienne approuve votre demande, vous devrez respecter les règles énoncées dans le présent guide sur le financement ainsi que celles qui se trouvent dans l'entente de financement.

Nous nous recommandons de relire le Guide sur le financement et l'entente de financement pendant la réalisation de votre projet et la rédaction du rapport de projet.

Liste des responsabilités

Nous sommes là pour vous aider à remplir ces responsabilités et vous soutenir tout le long de votre parcours!

- J'accepte de participer au Fonds de résilience, qui me permettra de financer la mise en œuvre d'un projet communautaire, ainsi que d'autres occasions d'apprentissage facultatives.
- Je dégage la Croix-Rouge canadienne de toute responsabilité liée à ma participation au Fonds de renforcement de la résilience.
- Je communiquerai avec la Croix-Rouge canadienne au sujet de mon projet, surtout si je dois y apporter des modifications.
- Je m'engage à respecter les règles énoncées dans le présent Guide sur le financement (en particulier, les **critères du projet**, les **activités non admissibles**, ainsi que les **règles et les limites relatives aux coûts du projet**).
- Je m'engage à respecter **les règles énoncées dans l'entente de financement** que je signe, à dépenser les fonds accordés à mon projet dans les délais prévus dans cette entente, à tenir un registre des dépenses engagées dans le cadre de mon projet et à conserver tous les reçus et autres documents relatifs à mon projet pendant sept ans afin de pouvoir les présenter à la Croix-Rouge canadienne si celle-ci en fait la demande.
- Je ferai don de tout l'équipement et des articles technologiques que j'achèterai avec le financement accordé par la Croix-Rouge à une organisation sans but lucratif, un organisme de bienfaisance ou une organisation communautaire locale une fois mon projet terminé.
- J'accepte de prioriser la sécurité physique, émotionnelle et culturelle de toutes les personnes qui participent à mon projet et de respecter la [Charte canadienne des droits et libertés](#) et les [Principes fondamentaux de la Croix-Rouge canadienne](#).
- Si mon projet se déroule dans les rues d'un quartier ou dans des espaces publics, je respecterai la réglementation locale et j'obtiendrai les approbations et les permis requis.
- Je remplirai un bref rapport de projet indiquant comment j'ai utilisé les fonds dans les **30 jours** suivant l'achèvement de mon projet.

- Je rencontrerai une représentante ou un représentant de la Croix-Rouge canadienne pour conclure mon projet et mon entente de financement.
- Je comprends que je devrai rembourser le financement accordé si je ne termine pas mon projet ou si je ne respecte pas les règles énoncées dans le présent document.

Où puis-je obtenir de l'aide?

Nous sommes à votre disposition pour discuter de vos idées et répondre à vos questions!
Communiquez avec nous : fondsderesilience@croixrouge.ca.

Notes et idées

